

DECIDE de verser la somme de 19 601 € à l'école Saint Jeanne d'Arc au titre de l'année scolaire 2020/2021.

2021 08 39 DEMANDE DE LA DOTATION DE SOLIDARITE EN FAVEUR DE L'EQUIPEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DE LEURS GROUPEMENTS TOUCHES PAR DES EVENEMENTS CLIMATIQUES OU GEOLOGIQUES

Madame le Maire expose la nécessité d'effectuer des travaux sur les routes endommagées par les intempéries que nous avons subies en juin et juillet derniers et propose de demander une subvention au titre de la dotation de solidarité.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 85 324.60 € H.T soit 102 389.52 € TTC. Ils concerneraient la Rue Emile Benoist, la Place de la Jurie, le passage Piéton la Poterne, la Rue du 12^{ème} Etranger, la Rue Fernand Poisson, la Route de Breuil et le Hameau de Maubry.

Considérant que la commune est susceptible de bénéficier de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques.

Vu l'avis rendu par la Commission des Finances lors de sa réunion du 24 août 2021 ;

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Montant total du projet TTC	102 389.52 €
Base subventionnable (projet HT)	85 324.60 €
Subvention APV au taux de 42 %	35 836.33 €
Subvention DETR au taux de 8 %	6 825.96 €
Dotation de solidarité au taux de 30 %	25 597.38 €
Autofinancement communal	34 129.85 €
TOTAL	102 389.52 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, de ses membres,

APPROUVE le projet présenté ci-dessus.

ADOpte le plan de financement et s'engage à prévoir les crédits nécessaires pour la réalisation du projet.

SOLLICITE la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologique.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces concernant ce dossier.

2021 08 40 ORGANISATION DES ACCUEILS PERISCOLAIRES A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE 2021 ET MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT INTERIEUR

Depuis plusieurs années, la commune a mis en place des accueils périscolaires afin de répondre aux besoins des familles :

- Le temps du midi en élémentaire et en maternelle, le périscolaire du soir en élémentaire et en maternelle, les mercredis récréatifs et le Centre Animations Jeunesse.

Ces accueils sont ouverts aux enfants et aux jeunes de 3 à 17 ans. Ils ont pour but d'accueillir, en dehors des périodes scolaires, les enfants et les jeunes de 3 à 17 ans, pour participer à des activités de loisirs éducatifs.

A ce sujet, il convient de mettre en place un règlement intérieur du fonctionnement de l'accueil périscolaire afin de définir les droits et obligations des usagers qui utilisent ce service (voir l'annexe jointe).

Pour rappel, tous nos accueils sont organisés conformément à la réglementation des accueils collectifs de mineurs et habilités par le Service Départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES).

Il convient également de revoir les tarifs suivants :

- Le périscolaire du soir :

Les enfants des écoles élémentaire et maternelle sont accueillis après la classe à l'école élémentaire Marcel Roger de 16h30 à 18h. Un service d'étude surveillée est également mis en place pour les enfants de l'école élémentaire.

Il convient de faire évoluer le tarif pour cet accueil du soir qui est actuellement de 5€ par an.

Madame le Maire propose une tarification à 0,50 € par jour et par enfant.

- Les mercredis récréatifs :

Les enfants étaient actuellement accueillis de 14h à 18h. Désormais les enfants seront accueillis de 8h à 12h et/ou de 13h 30 à 18h avec panier repas possible fourni par les parents pour le midi.

Il convient de faire évoluer le tarif pour cet accueil du mercredi qui est actuellement de 40€ par an.